



Reconnaissance de nationalité française pour une femme née en fra

Par **camille daufin**, le **29/09/2009** à **16:46**

Bonjour, rnje vous contact au sujet Judith, actuellement scolarisé en France en seconde.
rnElle ne parvient pas a obtenir de carte d'identité, et donc de reconnaissance de sa nationalité française car l'administration lui demande un certificat de nationalité de son père, né à Madagascar. Hors ce papier semble introuvable. rnCependant, Judith est née en France et y a toujours vécu, sa mère s'est fait naturalisée peu après sa naissance, et son grand frère n'a eu aucun mal à obtenir sa carte d'identité. rnLa situation de son père est relativement floue à ce jour, mais il semble qu'il est été naturalisé vers ses 11 ans, lors de sa venu en France, par adoption par son beau père dont il porte d'ailleurs le nom. Depuis, il a vécu comme s'il était français, et est connu de tous comme français. Ainsi si ses papiers ne sont réellement pas à jour, il peut malgré tout bénéficier d'une naturalisation. rnCependant, le cas de Judith reste problématiques, car elle n'a actuellement aucune nationalité, elle n'a jamais été en contact avec l'adminisgtration malgache et ne parle pas cette langue. rn rnAinsi si vous pouviez me donner des pistes de procédures pour obtenir sa régularisation, je vous en serez reconnaissante